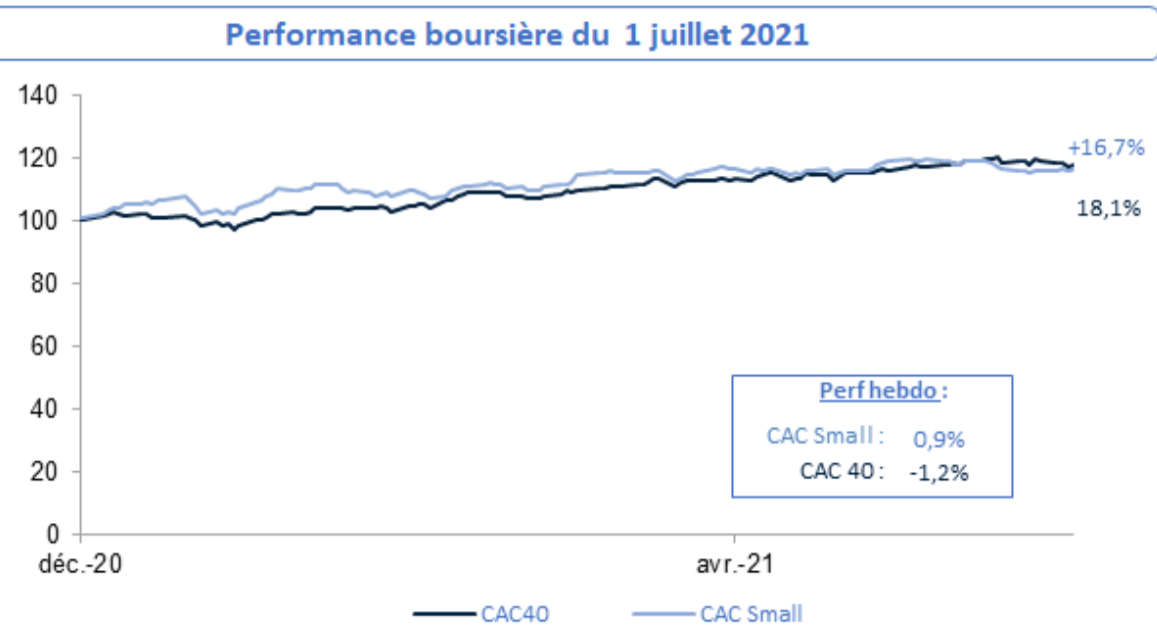


[View this email in your browser](#)

## Le Top / Flop de la semaine

Cette semaine le CAC small reprend des couleurs et gagne +0,9% alors que le CAC 40 perd -1,2% dans le même temps. Le CAC 40 reste devant le CAC small depuis le début de l'année (+18,1% en YTD vs +16,7%). **Sur les 165 valeurs qui composent le CAC small, 80 sont ressorties en hausse.**



### TOP

Après la déconvenue subie au début du mois suite à l'arrêt volontaire des études cliniques du masitinib, l'entreprise pharmaceutique **AB Science (+39,4%)** reprend des couleurs et aborde plus sereinement la suite de son exercice notamment grâce à l'accord conclu avec certains de ses actionnaires pour se donner une visibilité financière et redorer le blason de sa molécule phare. L'accord représente 8,7% du capital accompagné d'une option ferme de financement pour 25 M€ sur les 12 prochains mois et d'un engagement de conservation de certains actionnaires portant sur 1,8 M d'actions sur 3 ans.

C'est le spécialiste des équipements sportifs et loisirs **Abeo** qui prend la suite en enregistrant une performance en hausse de **+16,4%**, galvanisée par le lancement d'une offre internationale unique déployée par la joint-venture créée par Abeo et Vogo (solution permettant d'accéder aux flux des caméras filmant un évènement sportif). Les sociétés annoncent le premier kit « clé en main » de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay pour les sports amateurs, centres d'entraînements et autres collectivités. Aussi, le « Vogoscope » permet au public de suivre les compétitions non retransmises à la télévision. La solution s'adresse à tous types de sport (également la natation grâce à ses caméras subaquatiques et de surface) et a déjà réussi à capter des clients importants (comme les CREPS de Nantes et d'Ile-de-France).

Enfin, le titre d'**Innate Pharma (+10,2%)**, société française biopharmaceutique dans le domaine de l'oncologie, se voit booster cette semaine suite à plusieurs nouvelles positives, en commençant par la publication des premières données préliminaires portant sur l'évolution du lacutamab sur une cohorte de patients atteints d'un mycosis fongicide dans l'essai clinique de phase 2 TELLOMAK, qui semble montrer une amélioration de l'état de la peau. De plus, ces données très attendues, révélées lors du 16<sup>ème</sup> congrès international du lymphome malin, témoignent aussi de la sécurité de lacutamab car les patients n'ont pas développé d'effets secondaires.

### FLOP

**GenSight Biologics (-10,0%)** s'empare de la tête du Flop après des performances en chute libre sur ces deux derniers jours. Pourtant, la biotech venait d'annoncer des résultats concluants pour un traitement contre la cécité héréditaire. Rien d'inquiétant pour la société qui a vu son cours flamber en un an avec une hausse de +166,2%.

Ensuite, **Compagnie des Alpes (-9,1%)** peine cette semaine après avoir finalisé avec succès son augmentation de capital de 231 M€ ce lundi. Les conditions de l'opération étaient très avantageuses avec un prix d'émission de 9,40 € alors que le cours se situait autour des 15,16 € le vendredi précédant l'annonce. La réaction de la Bourse ne s'est pas faite attendre et la valeur de l'action a chuté de -9,63% dès le jour de l'annonce. Depuis le cours semble se stabiliser et les prochains communiqués de presse seront très attendus.

Enfin le groupe de tourisme **Pierre & Vacances (-7,3%)** n'arrive pas à se relever de la crise sanitaire mondiale et s'achemine vers un sauvetage par des capitaux étrangers. Certains fonds américains ou anglo-saxons ont montré un intérêt permettant de recapitaliser la société afin de rembourser les 300 M€ accordés par les banques au groupe français. Pour assurer la pérennité de Pierre & Vacances, l'opération devrait être effectuée à la fin de cet exercice ou début 2022. A noter que dans le cadre d'un nouveau financement, une première tranche de 175 M€ a été débloquée pour aider à la relance post-financement.

Inscrivez un ami à la newsletter



Facebook



Twitter



Email

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

*"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.*

*Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.*

*EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.*

*Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.*

*EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exhaustivité ou la véridité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.*

*La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.*

*Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être également communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.*

*Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.*

*Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes étant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."*

Copyright © 2021 EuroLand Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

